FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

Bienvenue à la Fédération Française Sports pour Tous

⚠ **ATTENTION ! CONSERVEZ** PRÉCIEUSEMENT VOTRE LICENCE

VOTRE LICENCE **ET VOUS...**

Vous faites partie d'un Club affilié à la Fédération Française Sports pour Tous et vous recevez aujourd'hui votre licence 2017-2018. Elle vous assure et vous permet de bénéficier d'un encadrement qualifié et compétent.

⚠ **ATTENTION ! PENSEZ À ACTUALISER** VOS COORDONNÉES SUR VOTRE ESPACE LICENCE DEPUIS **WWW.SPORTSPOURTOUS.ORG**

VOTRE ASSURANCE : **INFORMATIONS 2017-2018**

(résumé des contrats MMA n° 127.127.801 et MMA ASSISTANCE n° 100.436, document non contractuel)

Lors de la souscription à la licence de la Fédération Française Sports pour Tous, vous avez été informé des modalités d'assurance de la licence et notamment de la possibilité de souscrire une garantie individuelle complémentaire (option). Votre choix vous est rappelé sur votre carte licence (Assurance : néant, base, option 1 ou option 2). Reportez-vous au tableau ci-contre pour reprendre connaissance des garanties dont vous bénéficiez. Pour une information complète, n'hésitez pas à consulter la notice d'information des contrats d'assurance sur le site Internet de la Fédération, ou à appeler le courtier d'assurances de la Fédération : AIAC COURTAGE au 0 800 886 486.

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, organisée par les Clubs Sports pour Tous :

1/ Contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile - obligatoire).

2/ Contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (Garanties Accidents Corporels - facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (inclus dans la licence)	Garantie de base Dirigeant / Cadre Technique (inclus dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES	
			Option 1	Option 2
Décès	12 000 €	30 000 €	30 000 €	40 000 €
Invalidité Permanente	25 000 €	45 000 €	45 000 €	76 000 €
Frais funéraires (plafond remboursé)	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier			
Frais dentaires et prothèses	150 €	300 €	300 €	450 €
	Par dent sans plafond hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances			
Optique	150 €	300 €	300 €	450 €
	Par équipe hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances			
Indemnités journalières Hospitalières (journalières) Frais de retour à domicile suite accident	Néant	30 €	30 €	45 €
		Par jour dans un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu		
MMA ASSISTANCE	Rapatriement ou transport sanitaire - Frais médicaux à l'étranger : 30 000 €			

ENVIE DE **NATURE ?**

Le Centre National de Pleine Nature de Sainte-Enimie vous propose des séjours sportifs et de loisirs au cœur de la nature exceptionnelle des Gorges du Tarn ! Venez découvrir, en famille ou en groupe, le canoë-kayak, le VTT... dans un environnement 100% nature !

-15 % DE RÉDUCTION SUR LA PENSION COMPLÈTE ET L'HÉBERGEMENT (+TARIF CARTE INDIVIDUELLE)

Informations et réservations :
sainte-enimie@sportspourtous.org - T 04 66 48 53 55
www.monsejourdufute.com

VOTRE ASSURANCE **QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?**

Remplissez en ligne le formulaire de déclaration d'accident mis à votre disposition :

- sur le site Internet de la Fédération www.sportspourtous.org rubrique « La Fédération/Affilier votre Club/Assurance »
- ou depuis votre Espace licencié, rubrique « Mes documents »

Un accusé de réception et un numéro de dossier vous seront immédiatement adressés, ainsi que la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre déclaration.

Vous avez des questions, notamment sur les modalités d'application de votre contrat ? Écrivez à AIAC COURTAGE par e-mail : sportspourtous@aiac.fr

Vous êtes blessé et avez besoin d'assistance ? Contactez MMA Assistance 24/7 : depuis la France 01 47 11 70 00 / depuis l'étranger 33 1 47 11 70 00

En indiquant :

- **le numéro du contrat d'assurance** n° 127.127.801
- **le code produit assistance** n° 100.436

⚠ **ATTENTION ! AUCUNE PRESTATION NE SERA PRISE EN CHARGE** SANS L'ACCORD PRÉALABLE DE MMA ASSISTANCE

Fédération Française Sports pour Tous - 12 place Georges Pompidou - 93160 Noisy le Grand - T 01 41 67 50 70 - F 01 41 67 50 90 - info@sportspourtous.org - www.sportspourtous.org

Association reconnue d'utilité publique - Agréée par le Ministère des Sports - N° SIRET : 775 657 679 00079 - Code APE : 913 9 Z